

« VIGNOBLES & DECOUVERTES »

Dossier de candidature – Châteaux viticoles

Candidature Initiale

Renouvellement

1- Renseignements

Nom de la propriété viticole : _____

Commune : _____

*Nombre de visiteurs annuels : _____

Contact :

Nom et Prénom : _____

Téléphone : _____

Email du contact : _____

Site Internet : _____

** Obligatoire : indiquer le nombre de visiteurs accueillis à la propriété*

2- Critères* à respecter

** Tous les critères sont obligatoires*

- Proposer du vin produit en AOC/P ou en IGP. **Oui**
- Être ouvert au minimum durant la haute et moyenne saison touristique de la destination
- Accueillir **le samedi et/ou le dimanche**, ou **au moins sur RDV**.
- Proposer des visites comprenant **au moins une dégustation commentée des vins**, gratuite ou payante.
- Proposer, sur demande, un service de conditionnement et de livraison, gratuit ou payant.
- Pratiquer **au moins une langue étrangère** nationale en plus du français, préciser : _____
- Disposer de **crachoirs** dans les salles de dégustation.
- **Communiquer sur l'offre oenotouristique** du territoire (brochures papiers + liens vers le site BordeauxWineTrip).
- Disposer de leur propre site internet **indiquant les conditions de visite**, à défaut, être référencés sur le site internet d'un organisme institutionnel local.

▪ Proposer au moins **deux des « plus » suivants** :

- être lauréat du Prix National de l'œnotourisme ;
- une prestation adaptée pour la clientèle familiale ;
- une prestation adaptée pour la clientèle groupe ;
- une prestation adaptée pour la clientèle en situation de handicap (moteur et/ou visuel et/ou auditif et/ou mental) ;
- une découverte guidée du chai et des vignes ;
- des initiations ou des stages de dégustation ;
- un site internet traduit dans une langue étrangère au moins ;
- la vente de vin de la propriété en ligne ;
- réaliser la production viticole en suivant les principes de l'agriculture raisonnée ou biologique.

3- Engagements

Le prestataire **s'engage** à :

- respecter l'intégralité des critères du label national « Vignobles & Découvertes » et à se plier aux éventuels **contrôles** du respect des différents critères.
- apposer la plaque Vignobles & Découvertes de façon visible (à l'entrée ou à l'accueil), intégrer le logo sur son site internet et ses documents de communication et insérer un lien vers les sites des pilotes et des chefs de file du territoire.
- renvoyer la clientèle vers les autres prestataires porteurs de la marque, lorsque la prestation répond à la demande du visiteur/client/touriste.
- faire **la promotion** de la marque « BordeauxWineTrip/Les Routes du Vin de Bordeaux » sur ses supports.
- fournir les **chiffres de fréquentation** de son établissement.
- participer aux **actions d'animation** entreprises par le réseau.
- respecter la **réglementation en vigueur** (notamment en matière d'hygiène, sécurité incendie, accessibilité aux personnes handicapées...) concernant son établissement et disposer de toutes les **autorisations** requises pour exercer son activité.

Le comité de pilotage se réserve le droit de **radier** tout établissement ne respectant pas un ou des critères du label. Le prestataire devra alors cesser d'utiliser les outils du label (logo et plaque) dans sa communication.

Cet engagement est signé pour une durée **égale à la validité du label par Route du Vin**.
En cas de changement de propriétaire ou de gérant, une nouvelle candidature est nécessaire.

Fait à Le/...../.....

Signature et cachet *

** signature non électronique*

